

DATE DE CONVOCATION :

25 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :27

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET– Sylvie DESCHAMPS – Eliane GEOFFROY– Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE –Annie MONNERY – Yannick PAQUE – Jean-Pierre PODKOWA – Jessica ROSINET - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET -Hélène TALARCZYK – Claude VARENNES - Jérémie VIAL

PRÉSENTS : 14

PROCURATIONS: 7

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Béatrice MOULIN MARTIN (pouvoir à Eliane GEOFFROY) – Patrick RAMON (pouvoir à Yannick PAQUE) – Emilie RATTON (pouvoir à Corinne JOURDAN) – Maria-Dolorès THUDEROZ (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Annie MONNERY) – Clémentine FIGUET (pourvoir à Jérémie VIAL) -Cyril BRUZZESE (pouvoir à Kenan SOLMAZ)

VOTANTS : 21

POUR : 21

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0

N° 2024-65

Etaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD – Yann FLAMANT -Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Pascal ROUSSET – Jean-Luc PETIT

M Sébastien BIZET a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Admission en non valeur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le BP 2024 a été approuvé avec un montant de 5K€ à l'article 6541,

Considérant que la TP demande que les titres de recette suivants soient classés en non valeurs :

exercice	ref	Nom redevable	montant	motif
2021	R-7-20-2	BERNY Jodie	5.20€	Poursuite sans effet
2021	R-1-19-2		12.80€	
2021	R-3-20-2		18.20€	
2021	R-5-20-2		45.60€	
2021	R-7-20-1		46.44€	
2021	R-3-20-1		61.92€	
2021	T-9990918-1		38.44€	
2021	R-1-19-1		50.00€	
2021	R-5-20-1		57.94€	
2021	R-11-19-1		147.06€	
			483.60€	
2021	R-19-28-1	BOUGHALEB Rachida	3.40€	RAR inférieur au seuil de poursuite
2021	R-17-33-1		22.10€	
2021	R-15-32-1		22.10€	
			47.60€	
2019	R-3-49-1	DESPIGNES Elodie	39.55€	Poursuite sans effet
2019	R-8-50-1		36.25€	
2019	R-12-52-1		33.45€	
2019	R-6-55-1		11.50€	
2021	T-512-1		14.25€	
			135.00€	
2020	R-11-90-1	LINDECKER Gaëlle	4.33€	Poursuite sans effet
2020	R-13-94-1		63.82€	

			68.15€€	
2019	R-6-123-1	MULAK Thibault	30.96€	Poursuite sans effet
2019	R-3-115-1	MULAK Thibault	61.92€	Poursuite sans effet
2019	R-120-1		16.38€€	
			109.26€	
2022	R-7-159-1	PLATEAU Cindy	13.60€	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-17-152-1		22.10€	
2022	R-9-193-1		25.50€	
			61.20€	
2018	T - 319-1	LANG Nicolas	711.58€	Poursuite sans effet
		Art. 6541	1616.39€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise ces écritures**

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.